



Commune des  
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général  
du mardi 5 avril 2011, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,  
sous la présidence de Monsieur Gian Carlo Frosio, Président.**

---

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre cette séance ordinaire du mardi 5 avril 2011 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de son adjointe, ainsi que 22 Conseillers généraux.

Absents excusés

Jean-Maurice Kehrli  
Yvan Botteron  
Loïc Chopard  
Claude-Alain Favre  
Guillaume Maire

Absent non excusé

-

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2010,
2. Comptes de l'exercice 2010,
3. Demande d'un crédit de fr. 150'000.- permettant la réfection des captages des Combes-Dernier,
4. Informations orales liées à l'école,
5. Nomination du bureau du Conseil général.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2010**

---

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

### **2. Comptes de l'exercice 2010**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale concernant le rapport du Conseil communal dans un premier temps.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents chapitres.

**0. Administration** : excédent de charge de fr. 357'324.98

**1. Sécurité publique** : excédent de charges de fr. 172'092.85

**2. Enseignement** : excédent de charges de fr. 1'300'729.75

**3. Culture – Loisirs – Sports** : excédent de charges de fr. 153'059.55

**4. Santé** : excédent de charges de fr. 41'029.85

**5. Prévoyance sociale** : excédent de charges de fr. 484'515.35

**6. Trafic** : excédent de charges de fr. 358'669.10

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Loïc Perrin** se demande si le Conseil communal a prévu un crédit pour l'entretien des routes des secteurs de Martel-Dernier, des Creux et de La Roche, car il serait peut-être judicieux de prévoir l'entretien du chemin des Creux en même temps que la déchetterie, étant donné que la mise en place du chantier est déjà prise dans le cadre du chantier de la déchetterie.

**Madame Jeannine Robert** indique que la déchetterie est à son terme et l'enrobé sera posé d'ici une semaine ou deux. Un devis a été demandé pour la réfection du chemin des Creux et le montant des travaux avoisine les fr. 30'000.- qui ne peuvent pas être pris dans les comptes de fonctionnement. Le Conseil communal présentera de ce fait une demande de crédit lors d'une prochaine séance du Conseil général. Il n'a pas été possible de lier ces deux réfections. Concernant l'entretien de La Roche, il est prévu dans les années à venir, car en premier lieu, le Conseil communal a prévu la réfection du chemin des Creux et d'un tronçon entre Le Voisinage et Martel-Dernier. Lors de la pose de l'enrobé à la déchetterie, le chemin des Creux sera quelque peu réparé ce qui permet de patienter jusqu'à sa réfection complète.

**Monsieur Yvan Monard** indique que le Conseil général a voté il y a environ deux ans un crédit pour la réfection des escaliers à côté de la salle de paroisse. Etant donné que ce chantier n'a toujours pas débuté, Monsieur Yvan Monard se demande s'il y a une limite de temps pour entreprendre des travaux après la votation d'un crédit.

**Monsieur Didier Germain** indique que le Conseil communal a reçu la promesse que cet escalier serait entrepris dans le courant d'avril et à sa connaissance, il n'y a pas de limite avant qu'un crédit ne s'éteigne.

**7. Environnement** : excédent de charges de fr. 37'796.00

Concernant le remplissage de la benne à carton, **Monsieur Claude Mojon** se demande s'il ne serait pas possible de l'optimiser avec une benne à piston hydraulique.

**Madame Jeannine Robert** indique que le Conseil communal a eu l'idée de récupérer le carton l'année passée et ne pensait pas avoir un succès pareil. Dans un premier temps, Vadec louait à la commune une benne mixte papier/carton. Etant donné que la partie carton se remplissait plus vite que la partie papier, Vadec a installé une deuxième benne destinée uniquement à la récupération du carton. L'idée du Conseil communal est de continuer ainsi pour l'instant et d'optimiser par la suite cette récupération du carton, si son succès se confirme.

**Monsieur Claude Mojon** précise que le problème sera amplifié par l'entrée en vigueur de la taxe au sac, ce que **Madame Jeannine Robert** admet tout à fait. Cette dernière précise encore que la benne actuelle est de 17m<sup>3</sup> et est constamment pleine, alors qu'il n'y avait aucune récupération auparavant. La commune paye à Vadec fr. 110.-/tonne pour l'évacuation de la benne mixte papier/carton. Ensuite, la commune reçoit fr. 120.- par tonne de papier et fr. 30.- par tonne de carton. Cela coûte en finalité fr. 10.-/tonne à la commune pour évacuer les deux matières.

**8. Economie publique** : excédent de recettes de fr. 75'859.10

**9. Finances et impôts** : excédent de recettes de fr. 2'880'099.30

Concernant la diminution des revenus des personnes physiques, **Monsieur Gaël Maire** aimerait connaître des détails supplémentaires pour savoir si cela provient d'une diminution des contribuables ou d'une diminution des richesses des personnes qui payent des impôts dans la commune.

**Monsieur Didier Germain** indique qu'il avait été voté des allègements sur les impôts pour les familles il y a trois ou quatre ans, dont l'effet se donne actuellement sur les comptes communaux. Le Conseil communal avait remarqué, depuis le milieu des années nonante, un accroissement de l'impôt de 3.5 à 4%, ce qui a été tenu compte lors de l'élaboration du budget. De plus, l'Etat avait fourni au Conseil communal la quantité moyenne des impôts que la commune recevrait. Il s'avère que la « qualité » des contribuables des Ponts-de-Martel est plutôt basse, ce qui fait que la commune est davantage touchée par les allègements précités que la moyenne cantonale. Il y a effectivement également 25 contribuables qui ont quitté la commune, mais ce n'est pas la cause principale.

Suite au passage en revue du détail des comptes de fonctionnement, **leur récapitulation, la récapitulation des comptes par nature, le détail des comptes du bilan, le détail des comptes des investissements et leur récapitulation, le détail des comptes des investissements du patrimoine administratif, la récapitulation des comptes des investissements par nature, les amortissements et la récapitulation globale des comptes** sont parcourus sans susciter de remarque.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** lit le rapport de la Commission financière, étant donné qu'il était secrétaire de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

### **3. Demande d'un crédit de fr. 150'000.- permettant la réfection des captages des Combes-Dernier**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique qu'il s'agit d'une demande de crédit importante pour l'avenir du service des eaux, car le manque d'eau a des conséquences dramatiques sur les finances communales. Prochainement, le Conseil communal présentera au Conseil général un plan directeur indiquant tous les investissements à effectuer dans les quatre à cinq prochaines années pour améliorer ce service.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

#### 4. Informations orales liées à l'école

---

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** cède la parole au Conseiller communal responsable du dicastère de l'enseignement.

**Monsieur José Chopard** indique que le Conseil communal estimait important de fournir en primeur au Conseil général des informations concernant l'école, car les choses bougent passablement.

Le premier point concerne l'enseignante, Mme Denis, qui avait contesté son licenciement et à qui le Tribunal administratif avait donné tort. Cette dernière avait recouru auprès du Tribunal fédéral qui lui avait donné tort. Le 1<sup>er</sup> avril 2011, le Conseil communal a reçu un courrier indiquant que Mme Denis allait peut-être porter cette affaire devant la Cour européenne.

Deuxième point (qui n'est pas lié à HarmoS) : la classe des Petits-Ponts est transférée aux Ponts-de-Martel. Effectivement, M. Ecklin prend sa retraite. Vu les effectifs, une salle sera libérée et utilisée par les enseignantes de Brot-Plamboz, après discussion avec ces dernières, l'inspectrice et les autorités communales de Brot-Plamboz. Cela n'était pas évident pour les enseignantes de travailler seules aux Petits-Ponts et ce déménagement sera une très bonne chose non seulement pour elles, mais également pour les élèves.

La troisième information concerne la cour d'école. Le Conseil communal, sous l'ancienne législature, avait mandaté un architecte qui a eu passablement de soucis. Le Conseil communal lui a retiré à deux reprises le mandat, mais, suite à ses réactions rapides et vives, le Conseil communal a décidé de poursuivre ce dossier avec cet architecte. Ne voyant toujours aucun résultat après une très longue période, le Conseil communal lui a retiré une troisième fois le mandat et de manière définitive. Suite à cela, le Conseil communal a reçu par hasard une publicité d'un architecte-paysagiste de Peseux qui a été contacté, qui s'est déjà déplacé aux Ponts-de-Martel et qui va soumettre un projet prochainement au Conseil communal. Ainsi, le Conseil communal pourra peut-être présenter un projet au Conseil général durant l'année à venir et est heureux de collaborer avec une personne réactive. L'historique concernant cette affaire est à disposition des Conseillers généraux auprès de Monsieur José Chopard...

Les quatre points suivants sont en relation avec HarmoS :

1-Avec HarmoS, il n'y a plus de distinction entre l'école enfantine et l'école primaire. Il y aura trois cycles, le premier couvrant les quatre premières années, le deuxième regroupant les années de 5 à 8 et le dernier couvrant les années de 9 à 11. Dans le premier cycle, il n'est pas possible d'avoir des effectifs inférieurs à 16 élèves. Cela signifie que pour pouvoir maintenir les deux classes d'école enfantine, il faudrait 32 élèves et ce chiffre n'est pas atteint. Il aurait fallu créer une classe à trois ordres ou il existait la possibilité de demander une dérogation uniquement pour une année, ce qui a été fait. Ainsi, cela laisse le temps aux personnes d'accepter le fait qu'il y aura une classe à trois ordres à l'avenir. Cela a aussi pour avantage de laisser le temps aux autorités communales de mettre en place cela correctement. Dès cette rentrée scolaire, l'école est obligatoire pour les enfants dès 4 ans qui auront 16 périodes obligatoires.

2-L'horaire bloc a été introduit dès cette rentrée scolaire, alors que les communes pouvaient introduire cela cette année ou l'année prochaine. Le Conseil communal voulait par ce biais montrer qu'il mettait du sien. Cela signifiera pour les enfants des blocs de quatre périodes le matin.

3-Le Plan d'étude romand (PER) est introduit à la rentrée scolaire 2011 dans les classes de première année de chaque cycle. Il sera de ce fait introduit aux Ponts-de-Martel pour les 1, 5 et 9<sup>ème</sup> années, puis les autres années dans le futur. Ce Plan d'étude romand est en ligne et

consultable par les parents pour connaître les objectifs par exemple. Un exemplaire papier est également disponible auprès de l'administration communale.

4-En avril 2010, un rapport avait été remis aux Conseillers généraux décrivant toutes les nouveautés introduites par HarmoS. Il était notamment question de régionalisation de l'école et le Conseil communal indiquait être en discussion autant avec la ville du Locle que celle de La Chaux-de-Fonds. Le Grand Conseil a accepté ce principe de régionalisation de l'école. Après discussions avec ces deux villes, au Conseil communal, au Conseil d'établissement scolaire et avec les enseignants, le Conseil communal s'est rendu compte que la solution était de collaborer avec La Chaux-de-Fonds et non pas avec le Locle. A partir du moment où l'école secondaire des Ponts-de-Martel fait partie de l'école de La Chaux-de-Fonds, HarmoS exige une verticalité au niveau de la direction, ça n'avait aucun sens de se régionaliser avec Le Locle. Mme Perrin-Marti, Conseillère communale au Locle comprend très bien la situation. Cela signifie qu'avant la rentrée 2012, le Conseil communal soumettra au Conseil général un projet de convention avec les communes de Brot-Plamboz, de La Sagne, des Planchettes et de La Chaux-de-Fonds.

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** remercie Monsieur José Chopard de ces informations.

## **5. Nomination du bureau du Conseil général**

---

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** cède la parole aux représentants des différents partis pour écouter leurs propositions.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Madame Judith Jean-Baptiste** propose Monsieur Didier Barth en tant que Président ainsi que Madame Flavia Maire comme secrétaire-adjointe.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Monsieur Simon Kammer** propose Monsieur Yvan Monard en tant que 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Jean-Maurice Kehrli en qualité de secrétaire et Monsieur Pascal Humbert-Droz comme questeur.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Klemens Eigenmann** propose Monsieur Gian Carlo Frosio comme 2<sup>ème</sup> vice-président et Monsieur Jean-Marc Robert comme questeur.

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** résume les propositions émises :

Président :	Monsieur Didier Barth
1 <sup>er</sup> vice-président :	Monsieur Yvan Monard
2 <sup>ème</sup> vice-président :	Monsieur Gian Carlo Frosio
Secrétaire :	Monsieur Jean-Maurice Kehrli
Secrétaire-adjointe :	Madame Flavia Maire
Questeurs :	Monsieur Pascal Humbert-Droz Monsieur Jean-Marc Robert

Ces candidatures n'amenant à aucune opposition, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** déclare ce nouveau bureau élu tacitement.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Monsieur Gaël Maire** remercie le Conseil communal pour le bon exercice 2010 ainsi que l'administration pour son travail.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** remercie le Conseil communal pour le travail accompli ainsi que le personnel de l'administration et de la comptabilité pour la bonne tenue des comptes 2010. Il encourage le Conseil communal de continuer sur sa lancée.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** remercie le Conseil communal pour la rigueur de la tenue des comptes et la nouvelle comptable pour l'amélioration de la tenue des comptes et de la présentation qui a permis d'effectuer un contrôle aisé.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** clos la séance à 20h45 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Maurice Kehrli